



SAS Basket

2020/2021

CHARTRE Joueur (se) Senior

Nom – Prénom :

Je m'engage à :

1. *Respecter mes adversaires*
2. *Accepter les décisions des arbitres*
3. *Appliquer les consignes et respecter les choix de mon entraîneur*
4. *Me conformer aux règles et à l'esprit du Basket*
5. *Ne pas prendre de produits dopants de quelque sorte que ce soit*
6. *Assumer les conséquences de mes manquements*
7. *Bannir la violence physique ou verbale de mon comportement*
8. *Etre responsable de mon équipement, le chèque de caution de 60 € sera rendu contre restitution de l'équipement l.*
9. *Respecter les installations, le matériel*
10. *Apporter un soutien au club dans la mesure de mes possibilités*
11. *Contribuer à la convivialité pour l'après match*
12. *J'accepte que les photos sur lesquelles j'apparais, prises lors des activités du SAS Basket, puissent être utilisées par l'association dans les différentes productions qu'elle sera amenée à diffuser (site Internet, plaquettes de présentation, presse....)*
13. **Un chèque de caution de 50€ sera rendu si vous assurez 3 participations (table de marque, arbitrage, aide lors des plateaux de l'école de basket) et la participation à l'assemblée générale et/ou la fête du club.**
14. *Je reconnais avoir reçu le planning des week-ends sportifs (dates et horaires des matches) et je m'engage à être présent afin de ne pas pénaliser mes coéquipiers.*
15. *J'informe mon entraîneur et mon responsable d'équipe de mes absences (en début de phase pour une absence programmée, ou le plus rapidement possible pour une absence imprévue)*
16. *Si l'équipe doit déclarer forfait, faute de joueurs, pour un match ou pour la saison, les frais correspondants seront à la charge des joueurs de l'équipe.*
17. *J'accepte les modalités financières mises en place par le SAS Basket pour les déplacements.*
18. *L'ouverture d'un dossier disciplinaire à mon encontre sera à ma charge selon les dispositions financières du championnat où j'évolue.*
19. *Le S. A. S. n'est pas responsable des vols ou détériorations d'objets personnels des adhérents qui pourraient avoir lieu pendant les cours, entraînements ou compétitions.*

Toutes difficultés rencontrées quant au respect de ces engagements feront l'objet d'une mise au point avec le joueur. Selon la gravité, une décision d'exclusion temporaire ou définitive de l'équipe pourra être prise.

A Saint Avertin, le

Signature du joueur (se)